

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 06 décembre 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Julien COYARD, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, , Sylvie POMIER

Excusés, Séverine BOUROUMEAU, Laurent NORMANDIN-VARENNES, Alain MALGOUYRES, Vincent de NADAÏ

1. Tarifs communaux 2022

• **Tarifs Salle des Fêtes :**

Pour les habitants de la commune, tarif valable pour une seule location dans l'année civile : en 2021 : 80 € => **tarif réévalué à 100€ en 2022**

Pour les habitants hors commune : en 2021 : 370 € => **tarif réévalué à 390€ en 2022**

Pour les associations de la commune : gratuit

Chauffage du 15 octobre au 15 avril : 35 €

Une révision de tarif sera envisagée pour les mois d'été quand la climatisation sera installée

Les élus sont appelés à voter : 7 pour et 3 contre

• **Tarifs cimetièrè :**

Concession : en 2021 : 50 €/m² => **tarif réévalué à 75€/m² en 2022**. Comparaison faite avec les communes avoisinantes, Saint Caprais était bien en deçà des tarifs appliqués ailleurs

Columbarium : emplacement 600 € inchangé en 2022

• **Tarifs photocopies :**

Document scolaire noir et blanc : gratuit

Copie noir et blanc : 0,15 €/copie

Copie couleur : 0,50 €/copie

Inchangé en 2022

• **Garderie :**

Forfait matin-soir : Pour 1 enfant : 7 € par mois.

A partir du 2° enfant : 4 € par mois

Mercredi : 8 € pour la demi-journée et 12 € pour la journée.

A partir du 2° enfant : 6 € pour la demi-journée et 10 € pour la journée.

Application du même tarif pour les collégiens

• **Cantine :**

Repas enfant : 2,80 €

Repas adulte : 5 €

• **Amende pour dépôt sauvage de déchets ou mauvaise affectation des ordures dans les bacs**

De plus en plus de dépôts sauvages de déchets ou de mauvais tri (mélanges ordures ménagères bac noir et emballages bac jaunes) sont constatés sur la commune.

Le service de ramassage des ordures ménagères de l'agglomération ne récolte pas les encombrants ou bacs non conformes. La municipalité doit donc demander à l'employé communal de procéder au ramassage de ces ordures. Cette opération a un cout pour la commune. Les élus décident donc de répercuter ce cout sur les habitants récalcitrants.

Un dédommagement de 100€ en faveur de la commune sera donc appliquée aux personnes qui ne respecteraient pas les consignes de tri ou procèdera à des dépôts non conformes.

2. Ouverture des crédits d'investissement 2022

La loi interdit aux communes d'utiliser le budget investissement de 2022 tant qu'il n'a pas été voté.

Etant donné que le budget 2022 ne sera pas voté avant la fin du 1er trimestre 2022, Madame le Maire propose de prendre une délibération afin de pouvoir utiliser début 2022, 25 % du budget d'investissement et permettre ainsi de régler les factures qui se présenteront en début d'année

3. Remboursement d'un administré (chat)

Un administré a contacté la mairie courant de l'été car un chat sauvage était blessé et devait être euthanasié. La facture du vétérinaire, adressée à la mairie se monte à 51€. Les élus sont d'accord pour régler cette facture car un accord verbal avait été donné à l'administré.

4. Chantier Citoyen

Un courrier a été adressé à tous les ados de la commune âgés de 14 à 17 ans, les informant de la mise en place d'un chantier citoyen du 11 au 13 juillet. 7 personnes ont répondu favorablement. Le chantier est donc confirmé. Les employés municipaux encadreront les jeunes. Les élus sont invités à réfléchir aux tâches qui pourraient leur être demandées (prépa déco de Noël, peinture de barrières multicolores pour l'école...)

QUESTIONS DIVERSES :

- **Participation au concours des villages fleuris** : Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent que le village soit inscrit au concours des villages fleuris. Après échanges entre les élus, il est décidé de ne pas participer au concours cette année mais de prévoir un budget pour fleurir le village
- **Demandes de Subventions à faire pour l'exercice 2022** :
 - ✓ **Végétalisation du parking de la salle des fêtes**
Une demande va être faite auprès de la région pour obtenir une subvention dans le cadre de la végétalisation du parking de la salle des fêtes. (Plantation d'arbres sur le parking, achat de mobilier urbain...) Si cette demande est acceptée elle pourrait être de 80%.
 - ✓ **Remplacement des volets de l'ancien presbytère et de la salle associative**
Les volets des bâtiments communaux sont très abimés et doivent être remplacés. Une demande de subvention sera faite à l'Agglomération dans le cadre de la FST 2022. Un devis a été demandé à l'artisan en charge des menuiseries extérieures du « bâtiment Imbert »
 - ✓ **Voierie**
Le revêtement de la Route du plateau est dégradé. Un devis a été demandé à l'entreprise DETP. Ce devis pour toute la route se monte à 70 000€. Une subvention DETR sera demandée. Les travaux pourront s'effectuer sur 2 années.
Une élue demande de s'assurer que la commune de Saint Caprais doit bien entretenir la totalité de la route car une portion est mitoyenne avec la commune de Saint Pierre de Clairac. Mr Marmuse se charge de vérifier.
 - ✓ **Aménagement du monument aux morts**
Le monument aux morts est situé en bord de route et lors des commémorations, le public stationne sur la route. Cette situation est dangereuse. Madame Le Maire propose de réaménager le monument.
L'architecte des bâtiments de France qui a visité la commune semaine dernière, a confirmé que le haut du monument était un vase. Il n'est donc pas nécessaire de le

faire pivoter. Seule la plaque où sont inscrits les noms des soldats morts pour la France devra être déplacée. Il sera également nécessaire de réaménager le tour du monument.

Pour ces aménagements une subvention sera demandée dans le cadre de la FST 2022.

✓ Toiture de l'église

Une révision de la toiture de l'église, de la chapelle et de la sacristie est nécessaire. Un charpentier de la commune est venu sur les lieux pour établir un devis.

Une subvention sera demandée dans le cadre de la FST pour réaliser les travaux nécessaires.

- **Subventions demandées à la commune**

✓ Prévention Routière départementale

En 2021 la commune a versé une subvention de 50€. Cette année la prévention portera sur les enfants mais également les seniors.

Les élus sont d'accord pour verser la même subvention qu'en 2021

✓ TELETHON

Les élus ne sont pas favorables à verser une subvention au téléthon. Ils considèrent que ces dons relèvent du domaine privé. Les communes doivent plutôt apporter une aide à l'organisation des activités prévues sur leur territoire.

✓ Comité des Fêtes

Un nouveau comité des fêtes vient de voir le jour sur la commune. Une première animation a eu lieu ce week-end. La soirée théâtre a été un succès avec la présence d'environ 80 personnes.

Le comité souhaite organiser un marché fermier le 8 juillet 2022 et voudrait proposer un feu d'artifice pour clôturer la soirée. Il sollicite donc une subvention exceptionnelle pour financer ce feu d'artifice.

Une discussion s'engage entre les élus. Tous sont d'avis qu'il faut aider ce nouveau comité des fêtes très dynamique et motivé mais les avis divergent concernant le financement du feu d'artifice.

Au final, les élus décident de verser une subvention exceptionnelle pour combler le déficit des années précédentes et permettre ainsi au comité des fêtes de démarrer avec des finances saines.

- **Carte de Vœux 2022 :**

Madame le Maire a sollicité Mr Philippe Jalbert, auteur, illustrateur de livres de jeunesse et habitant de la commune, pour qu'il nous illustre la carte de vœux 2022. Mr Jalbert a accepté et les élus le remercient.

- **Recensement 2022 :** Le recensement aura lieu du 20 janvier au 20 février 2022. Un agent recenseur a déjà été recruté, un second agent est nécessaire. Mme le Maire demande aux élus s'ils connaissent des personnes intéressées. Une élue propose une jeune habitante de la commune. La mairie va la contacter.

- **HANG'ART BUS :** Le Hang'art Bus sera présent au village samedi midi 11 décembre. 3 personnes sont nécessaires pour installer les tables, dresser les couverts, faire le service et débarrasser => José, Jean Damien, Marie-Rose sont les élus bénévoles

- **Opération Broyage** : L'agglomération propose une nouvelle opération Broyage SAPINS le vendredi 7 février. Un emplacement a été délimité vers le parcours de santé pour déposer les branchages
- **Travaux logement IMBERT** : Les travaux de démolition ont débuté. Les camions des artisans stationnent dans la rue de l'église. Elle va donc être rapidement mise en sens unique par sécurité.
Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 9h30. Les élus sont invités à y participer s'ils le souhaitent

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Le Prochain conseil municipal se tiendra donc le lundi 3 janvier 2022